

Stades phénologiques

Les stades phénologiques vont de « début floraison » à « baies à taille de petits pois » selon les cépages et les différents secteurs du vignoble départemental.

DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES

Mildiou

Le mildiou est présent un peu partout dans le département en faible quantité. Les foyers trouvés sont de une à quelques taches sur feuilles et parfois une à deux grappes. Il est présent dans les Communes d'Argeles sur mer, Clairac, Collioure, Banyuls des Aspres, Tresserres, Cabestany, Trouillas, Passa, Montesquieu des Albères, Saint Hippolyte, Rivesaltes.

Suite aux pluies du 6 juin la modélisation indique un risque :

- stable : sur les Albères, le Littoral, les hautes Aspres (vives tresserre)
- en hausse : sur les Aspres (Trouillas), la plaine, le Bas Conflent et les Fenouillèdes.

Les conditions climatiques (humidités, pluies) sont favorables à de nouvelles contaminations favorisées par la température clémente.

D'autres symptômes risquent d'apparaître dans d'autres parcelles du vignoble départemental. Continuer à surveiller vos parcelles afin de définir de la stratégie de traitement à suivre en présence ou en absence de symptômes et à l'annonce d'une nouvelle pluie ou humidité, dans les zones à foyers déclarés.

Oïdium

Il est présent en grande quantité dans certaines parcelles de carignan. Sur les autres cépages, sa présence est beaucoup moins importante. La vigne est dans la période de forte sensibilité au champignon.

Eudémis

L'observation des glomérules sur les parcelles permet de dire que la première génération est faible.

La deuxième génération n'a pas encore débuté. Le vol n'est pas encore commencé sur l'ensemble des secteurs.

Flavescence dorée

Les observations réalisées dans le vignoble ne montrent pas de grande population de cicadelles. Cependant l'arrêté préfectoral doit être respecté.

VOS CONTACTS



AIVB - Nicolas CONSTANT
06 63 39 25 02
constant.aivb@wanadoo.fr

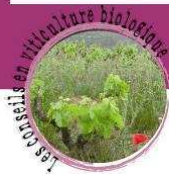


CIVAMBIO 66 - Patrick MARCOTE
Tél. 04 68 35 34 12 / Fax. 04 68 34 86 15
pmarcote.civambio.66@wanadoo.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE ROUSSILLON
Anne DE CHANCEL 06 71 57 19 66
a.dechancel@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Julien THIERY 06 71 57 19 65
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr



STRATEGIES

Mildiou

Dans les zones où les foyers ont été découverts une protection est à mettre en place à l'annonce d'un épisode contaminant (pluie ou rosée) avec une spécialité commerciale cuprique homologuée « anti-mildiou ». Le choix de la dose de cuivre dépend de la vigueur de la parcelles et de la pression parasitaire. Elle doit être comprise entre 500 et 800 g de cuivre métal/ha ou entre 500 g et la dose homologuée pour les spécialités commerciales homologuées à moins de 800 g/ha.

En aucun cas, elle ne doit excéder 1000 g. Privilégiez les spécialités commerciales homologuées à des doses de cuivre inférieures à 1600 g de cuivre/ha.

Observez les autres parcelles, attendre l'apparition des symptômes avant d'intervenir.

Oïdium

Nous sommes dans la période de préfloraison en secteurs précoces, période de forte sensibilité de la vigne jusqu'à la fermeture des grappes.

La poursuite de la protection devra se faire à cadence de renouvellement de la spécialité commerciale utilisée.

Pendant la période de floraison, privilégiez l'apport de soufre sous forme de poudrage, pour garantir une bonne pénétration du traitement à l'intérieur de la souche et favoriser la chute des capuchons floraux.

Flavescence dorée

Suite aux observations des services de la Chambre d'Agriculture, de la FDGDON et du Service Régional de l'Alimentation, le **1^{er} traitement obligatoire avec un insecticide homologué contre la cicadelle vectrice de la Flavescence dorée se situe dans la période du 5 au 13 juin 2010 inclus** en vertu de l'arrêté préfectoral sur l'ensemble du vignoble départemental.

Rappel :

Deux molécules sont autorisées en agriculture biologique pour lutter contre cet insecte : la roténone et le pyrèthre naturel.

Roténone : Agri 2002 est la seule spécialité commerciale homologuée. Son usage n'est autorisé que jusqu'au stade « nouaison ». Au delà de ce stade, la protection contre la cicadelle devra être réalisée avec des applications de pyrèthre naturel. Compte tenu des spécificités de la roténone, la première application doit être réalisée dès que les larves atteignent le stade L3. Surveillez vos parcelles pour suivre le développement des larves. Les traitements devront être renouvelés pendant les périodes de lutte obligatoire définies par arrêté préfectoral.

Pyrèthre : Pyrèvert est la seule spécialité commerciale homologuée. Compte tenu du niveau d'efficacité et du mode d'action de cette molécule, la première application peut être réalisée pendant la période de lutte obligatoire.

VOS CONTACTS



AIVB - Nicolas CONSTANT
06 63 39 25 02
constant.nicolas@wanadoo.fr

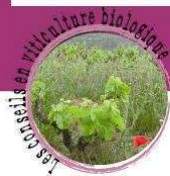


CIVAMBIO 66 - Patrick MARCOTTE
Tél. 04 68 35 34 12 / Fax. 04 68 34 86 15
pmarcotte.civambio.66@wanadoo.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE ROUSSILLON
Anne DE CHANCEL 06 71 57 19 66
a.dechancel@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Julien THIERY 06 71 57 19 65
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Nouveau

Retrouvez toutes les informations techniques et toute l'actualité de l'agriculture biologique en Languedoc-Roussillon sur le portail www.agribio-languedoc-roussillon.fr

Prochain bulletin le mardi 15 juin

Ce bulletin a été rédigé par le service technique de l'AIVB à partir des données épidémiologiques fournies par le service viticulture de la Chambre d'Agriculture du Roussillon le mardi 8 juin 2010

VOS CONTACTS



AIVB - Nicolas CONSTANT
06 63 39 25 02
constant.aivb@wanadoo.fr



CIVAMBIO 66 - Patrick MARCOTTE
Tél. 04 68 35 34 12 / Fax. 04 68 34 86 15
pmarcotte.civambio.66@wanadoo.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE ROUSSILLON
Anne DE CHANCEL 06 71 57 19 66
a.dechancel@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Julien THIERY 06 71 57 19 65
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr